

----- Message transféré -----

Sujet :[INTERNET] consultation 2023 - Enrobés ACR à Epuisay

Date :Mon, 27 Nov 2023 11:05:52 +0100 (CET)

De :magali.barnier

Répondre à :magali.barnier

Pour :pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Par la présente je souhaite vous faire part de mon avis défavorable à l'installation d'une usine à enrobés à Epuisay suite ç la consultation en cours compte tenu du dossier déposé par la société Enrobés ACR.

Ce projet impactant la population dans un rayon d'au moins 2 kilomètres n'apparait pas des plus pertinent dans sa localisation compte tenu des nombreux impacts sur la santé et l'environnement qu'il peut engendré.

S'agissant en effet d'un projet particulièrement proche d'un bourg dont le centre est situé à 500 mètres du projet avec une école élémentaire située quant à elle à 400 mètres du projet, je ne vois pas comment les risques sanitaires possibles dû à l'activité proposée pourront être évités en particulier ceux liés à la pollution atmosphérique. Les Composés Organiques Volatils (COV), en particulier le benzène, ainsi que les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) sont particulièrement dangereux pour la santé au regard de leur classement CMR par le CIRC.

Par ailleurs, Epuisay est une commune rurale avec des terres agricoles certifiées biologiques depuis de nombreuses années et c'est à ce titre que j'ai eu vent de la consultation me fournissant en viande à la ferme des guerrières de M. et Mme Parard-Briant bien qu'habitant à la Ferté-Saint-Aubin grâce à un circuit de redistribution qui permet néanmoins de minimiser les distances parcourues.

Dans le monde actuel, contaminé en masse par de nombreux micropolluants et microplastiques, ce serait un non-sens sans équivoque dirigé par le seul profit économique d'accéder à la demande de l'industriel qui ne ferait qu'augmenter la pression des pollutions sur ce bourg, ses habitants et ses activités agricoles. Le bourg y perdrait son image, les habitants leur santé et les activités agricoles certifiées biologiques leur label et leurs clients.

De fait, la répercussion de ce projet va bien au-delà du bourg et c'est pourquoi je vous prie de ne pas accéder à la demande de Enrobés ACR et de ne pas autoriser ce projet et ce de manière définitive.

Vous remerciant de votre bienveillance à l'égard de notre territoire, recevez, Monsieur le Préfet , l'assurance de toute ma considération.

Bien Cordialement,

Mme BARNIER.